



TOYOTA

TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN

Notre
EXPERTISE
Votre
TOYOTA HYBRIDE



Système
hybride

GARANTIE
TOYOTA

5

ANS

OU 100000 KM¹

UN VÉHICULE HYBRIDE EST UNE VOITURE MODERNE QUI BÉNÉFICIE D'UNE TECHNOLOGIE DE POINTE.

Fruit d'une recherche poussée, votre véhicule hybride Toyota est une merveille de technologie dont l'entretien nécessite une expertise spécifique.

C'est pour cela que votre **CENTRE EXPERT HYBRIDE TOYOTA** peut vous offrir un service de haut niveau et assurer ainsi votre tranquillité d'esprit.

TOYOTA, PIONNIER DE LA TECHNOLOGIE HYBRIDE

Toyota, concepteur de la technologie Hybride, a eu l'idée de proposer une technologie qui combine intelligemment la puissance d'une motorisation thermique avec celle d'une motorisation électrique.

Elle vous offre un rendement optimisé en terme de consommation de carburant* et vous invite à une conduite en douceur de façon quasi-silencieuse.

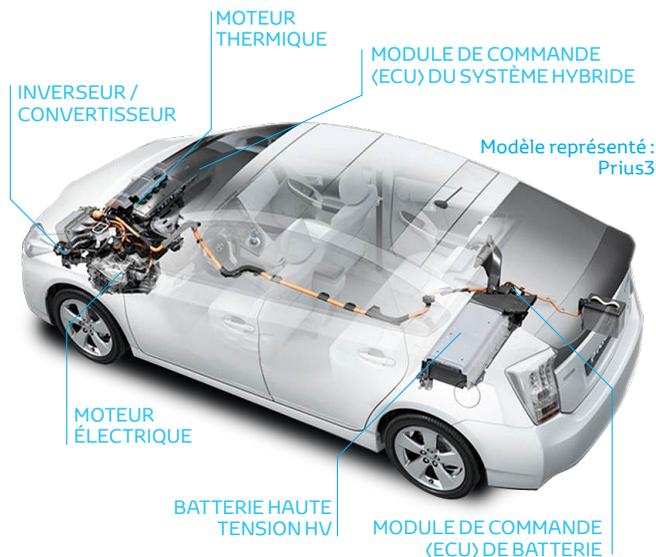
Arriver à ce niveau de technicité a nécessité une mise au point et une exigence toute particulières.

Ainsi, les techniciens spécifiquement formés à cette technologie peuvent intervenir sur un véhicule hybride. Les techniciens experts Toyota connaissent parfaitement votre Toyota hybride.

Leader incontesté sur le marché des véhicules hybrides, Toyota met à profit en permanence ses 15 années d'expérience et ses 5 millions d'hybrides vendus dans le monde pour améliorer la qualité de ses produits.

*Voir exemple en dernière page.

MOTORISATION HYBRIDE, L'ALLIANCE D'UNE MOTORISATION THERMIQUE AVEC UNE MOTORISATION ÉLECTRIQUE



PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Ne sont présentées que les conditions les plus fréquemment rencontrées*

	MOTEUR THERMIQUE	MOTEUR ÉLECTRIQUE	RECHARGE BATTERIE
DÉMARRAGE / ACCÉLÉRATION MODÉRÉE	-	✓	-
ACCÉLÉRATION NORMALE	✓	✓	-
ACCÉLÉRATION FRANCHE	✓	✓	-
VITESSE DE CROISIÈRE	✓	-	
DÉCÉLÉRATION / FREINAGE	-	-	
ARRÊT	-	-	-

PARCE QU'INTERVENIR SUR UN VEHICULE HYBRIDE NE S'IMPROVISE PAS...

... votre Réparateur Agréé Toyota doit répondre en permanence à un cahier des charges précis établi par Toyota France pour pouvoir bénéficier de la certification CENTRE EXPERT HYBRIDE TOYOTA.



LA FORMATION DES TECHNICIENS HYBRIDE

Les techniciens formés et certifiés sont habilités à intervenir sur tout modèle hybride Toyota.

Ils doivent avoir une connaissance parfaite de chaque modèle qu'ils acquièrent au cours de leur formation. Une mise à jour des connaissances est effectuée régulièrement.

Conformément à la norme UTE "C18-550"**, chaque Technicien Expert Hybride a appris à travailler hors tension, c'est-à-dire en parfaite sécurité.

De plus, chaque responsable de site reçoit une formation sur les conditions requises pour l'entretien spécifique des véhicules hybrides.

Vous pouvez consulter la liste des techniciens certifiés par Toyota France sur le panneau de certification affiché auprès de la réception après-vente de votre CENTRE EXPERT HYBRIDE TOYOTA.

UN ÉQUIPEMENT ET UNE ZONE D'INTERVENTION SPÉCIFIQUES

Dans son atelier, votre Réparateur Agréé Toyota a réservé un emplacement spécifique "hybride", identifié et signalé, accessible uniquement aux personnes habilitées.

Dans cet espace sécurisé, les Techniciens Experts Hybride disposent de tout le matériel et l'outillage requis.

Faire entretenir votre véhicule par un CENTRE EXPERT HYBRIDE TOYOTA, c'est aussi être certain d'une prise en charge rapide de votre Toyota et de sa restitution propre à l'heure convenue avec une explication claire de votre facture.

**Norme UTE "C18-550" disponible auprès de votre CENTRE EXPERT HYBRIDE TOYOTA



LA GARANTIE ET LES SERVICES TOYOTA POUR VOTRE HYBRIDE

LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

Tous les véhicules neufs Toyota bénéficient d'une garantie de 3 ans ou 100 000km, au premier des deux termes atteint.

Toyota garantit les composants du système hybride⁽¹⁾ pendant 5 ans ou 100 000km, au premier des deux termes atteint.



LE BILAN DE SANTÉ HYBRIDE



Dès la 1ère année, réaliser un bilan de santé hybride⁽²⁾ pour votre véhicule est la meilleure façon de vous assurer que vous profitez de ses capacités.

Les techniciens habilités testeront ainsi l'ensemble du système hybride de votre véhicule et vous remettront un rapport avec toutes les informations nécessaires permettant d'en évaluer l'état.

Tous les détails de ce bilan vous seront expliqués. Si une intervention est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du système, ils vous conseilleront sur la démarche à suivre.

Ceci vous permettra de vous assurer que le système hybride fonctionne de façon optimale.

(1) Les organes hybrides couverts sont : la batterie haute tension HV, le module de commande (ECU) de batterie, le module de commande (ECU) du système hybride, l'inverseur/convertisseur. La Prius 2ème génération bénéficie d'une garantie des composants hybrides de 8 ans ou 160 000km (au premier des deux termes atteint).

(2) Les conditions de réalisation du bilan de santé hybride sont disponibles auprès de votre CENTRE EXPERT HYBRIDE TOYOTA.



LA PRISE EN CHARGE ÉTENDUE DE LA BATTERIE HYBRIDE

Au-delà de la période de garantie constructeur du système hybride, vous avez toujours la possibilité de bénéficier d'une prise en charge étendue de la batterie hybride de votre véhicule.

Pour cela, votre Toyota doit être âgée de moins de 10 ans (à compter de la date de départ en garantie) et un bilan de santé de la batterie hybride doit avoir été réalisé⁽²⁾ et réussi.

Il est possible de bénéficier de la prise en charge étendue de la batterie hybride Toyota (chaque fois pour 15 000 km ou 1 an, au premier des deux termes atteint), aussi longtemps que les critères d'éligibilité rappelés ci-dessus restent satisfaits⁽³⁾.

En tant que créateur du système hybride de votre véhicule, Toyota en connaît parfaitement le fonctionnement.

ALORS N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE RENDEZ-VOUS CHEZ VOTRE CENTRE EXPERT HYBRIDE TOYOTA POUR UN BILAN DE SANTÉ HYBRIDE DE VOTRE VÉHICULE !

(3) Des exclusions sont susceptibles de s'appliquer en fonction de l'utilisation faite du véhicule. A ce titre, il est notamment précisé que les véhicules à usage de taxi et qui ont déjà réalisé cinq (5) bilans de santé de leur batterie hybride ne sont plus éligibles à la prise en charge étendue. Nous vous invitons à consulter les Conditions générales régissant le programme de prise en charge étendue pour connaître l'ensemble des conditions et modalités y afférents.

TOYOTA ET VOTRE CENTRE EXPERT HYBRIDE RESPECTENT L'ENVIRONNEMENT

La construction des véhicules hybrides Toyota a été prévue de manière à optimiser le recyclage de ses composants.

Une solution de recyclage de la batterie en fin de vie est prévue, ainsi que la déconstruction du véhicule, dans le respect de l'environnement et de la réglementation.

Une procédure de dépollution a été mise en place pour assurer le recyclage de tous les véhicules Toyota.



**RENDEZ-VOUS
sur www.toyota.fr
et découvrez les gammes "hybrides"**

VOTRE CENTRE EXPERT HYBRIDE TOYOTA

*Exemple : Les consommations conventionnelles de la Prius, berline de taille moyenne, sont comparables à celles d'une petite citadine (3,9 litres au 100km en cycle mixte avec jantes 15") pour des émissions de CO2 très faibles (89g/km). Les valeurs de consommation des véhicules particuliers homologués vendus en France, exprimées en litres aux 100 km, sont mesurées par des laboratoires agréés pour permettre d'apprécier objectivement la consommation conventionnelle des différents modèles. Ces mesures, effectuées au banc à rouleaux, selon une procédure européenne normalisée, représentent un cycle de roulage dit "mixte". La consommation conventionnelle est donc une valeur théorique. La consommation réelle varie quant à elle en fonction du style de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation et le type de motorisation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc.